



Paris, le 1^{er} octobre 2013

Monsieur Claude AZAM
BEA-TT
Directeur
Tour Voltaire
90255 La Défense Cedex

Affaire suivie par :
Monsieur Bruno COZZI

Objet : Rapport d'enquête technique sur le heurt par un train de banlieue d'un isolateur pendant de la caténaire, survenu le 1^{er} février 2012 à Sevran en Seine-Saint-Denis – Réponse à la Recommandation R2

Dossier suivi par Yves CAUTAIN / Sandrine GUILLAUMIN
Téléphone : 01.71.75.12.89 – sandrine.guillaumin@thello.com

Monsieur le Directeur,

L'entreprise ferroviaire utilise des locomotives de type BB 36000 louées à AKIEM et entretenue par l'ECM SNCF.

Le constructeur ALSTOM nous informe que les vitres des BB 36000 respectent les spécifications SNCF 10-3 000 961 et 10- 3 000 962 (datant d'octobre 1984) ainsi que la STM 818A (datant aussi d'octobre 1984), spécifications en vigueur à l'époque de la conception de la machine.

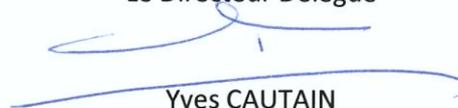
Ces spécifications ont servi de base à la rédaction de la NF F 15 818 (décembre 1996). Cette norme est maintenant remplacée par la norme NF EN 15152.

A la vue de ces éléments, nous considérons que les BB 36000 que l'EF Thello utilise sont équipées de vitrages frontaux respectant « *la norme européenne EN 15152 ou la norme française NF F 15-818 ou une norme nationale équivalente* ».

Nous allons toutefois prescrire à nos conducteurs l'utilisation du chauffe-vitres par temps froid.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Directeur Délégué



Yves CAUTAIN